

Vices cachés lors de l'achat d'un véhicule d'occasion

Le vice caché

Un vice caché est un **défaut invisible au moment de l'achat**, qui rend le **véhicule inutilisable** ou qui en **réduit tellement l'usage que vous ne l'auriez pas acheté** — ou pas à ce prix — si vous l'aviez su.

Art. 1641 de l'ancien Code civil

4 conditions

1

Caché

Le défaut n'était **pas visible lors de l'achat**. Même un acheteur attentif n'aurait pas pu le repérer.

2

Antérieur

Le problème existait **déjà** — même de façon latente — **au moment de la vente**.

3

Grave

Le défaut **empêche d'utiliser le véhicule normalement** ou en réduit fortement l'usage.

4

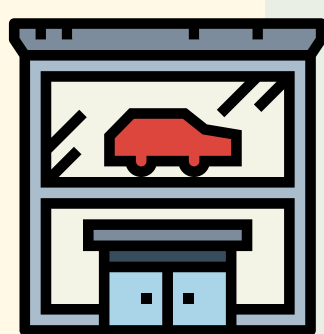
Non connu

L'acheteur **ignorait le défaut** au moment de l'achat.



Qui est le vendeur?
Le régime varie.

Vendeur professionnel



- Le vendeur pro est **préssumé connaître le vice caché**.
- Les clauses « sans garantie » sont **sans effet** face au consommateur.
- Il doit **vérifier les pièces essentielles** du véhicule avant la vente
- La **garantie légale** de conformité s'applique en plus au professionnel.



Vendeur particulier

- Seule la **garantie des vices cachés** s'applique (art. 1641 C.civ.).
- C'est à l'**acheteur de prouver le vice**.
- La clause « vendu en l'état » est fréquente, mais **pas absolue**.

Vices cachés lors de l'achat d'un véhicule d'occasion

Le bref délai

Vous découvrez un vice ? **Agissez vite ! L'action doit être introduite rapidement après la découverte.**

Art. 1648 de l'ancien Code civil

Quels recours pour l'acheteur ?



Action rédhibitoire = Annulation de la vente

- L'acheteur rend le véhicule
- Le vendeur rembourse le prix + dommages-intérêts

Action estimatoire = Réduction du prix

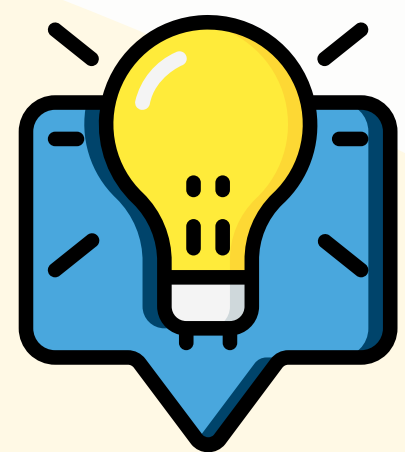
- L'acheteur garde le véhicule
- Réduction du prix et maintien du contrat

• Art.1644 et 1645 : libre choix de l'action



Vous achetez une voiture à 8 000 €. 2 mois plus tard, le moteur casse : fissure du bloc moteur invisible, réparation 4 500 €.

- **Rédhibitoire** : vous rendez la voiture et récupérez 8 000 €.
- **Estimatoire** : vous gardez la voiture et obtenez ~4 500 € de remboursement.



Conseils

- Faites constater le vice par un expert indépendant au plus vite.
- Envoyez une mise en demeure recommandée au vendeur.
- Conservez preuve, facture, annonce, photos et échanges écrits.
- Ne laissez pas passer le délai : il est essentiel.
- Contactez votre assureur protection juridique dès la première mise en demeure.